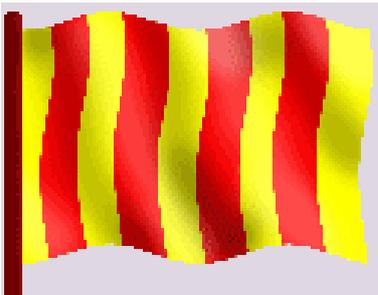


<https://maisondesprovinces.fr/spip.php?article379>



# Le Roussillon



Date de mise en ligne : mardi 22 mai 2018

---

Tous droits réservés Maison des Provinces - Tous droits réservés

---

**La province du Roussillon** ou simplement, en l'absence d'équivoque, le Roussillon (respectivement *provincia del Rosselló* et *Rosselló* en catalan) est une ancienne province du royaume de France, qui a existé de 1659 jusqu'à la création du département des Pyrénées-Orientales en 1790.

La province recouvre les trois vigueries du Roussillon, du Conflent et de Cerdagne, c'est-à-dire la partie du gouvernement des comtés du Roussillon et de Cerdagne (ca) (*governació dels comtats de Rosselló i Cerdanya* en catalan) cédée à la France par le traité des Pyrénées.



La province de Roussillon correspondait à la partie du Gouvernement des comtés de Roussillon et Cerdagne (catalan : *Governació dels comtats de Rosselló i Cerdanya*), acquise par le royaume de France en vertu du traité de paix, dit traité des Pyrénées, signé le 7 novembre 1659, sur l'île des Faisans, située au milieu du fleuve côtier Bidassoa.

La province de Roussillon comprenait le comté de Roussillon et une partie de l'ancien comté de Cerdagne.

La partition du comté de Cerdagne : « audit Seigneur Roy Catholique, demeureront tout le Principat de Catalogne, & tout le Comté & Viguerie de Cerdagne, en quel que part que soient situées les Villes, Places, Bourgs, Hameaux, & lieux qui composent ledit Principat de Catalogne, & ledit Comté de Cerdagne, à la réserve de la Vallée de Carol (dans laquelle se trouve le Chasteau de Carol, & la Tour Cerdane) & d'une continuation de Territoire, laquelle donne communication depuis ladite Vallée de Carol, jusques au Capcir de la Viguerie de Conflent, ensemble trente- trois Villages, lesquels demeureront à sa Majesté Très-Chrestienne, & doivent estre composés de ceux qui seront dans ladite Vallée de Carol, & de ceux qui se trouveront dans ladite communication, de Carol au Capsir ; & s'il n'y a pas tant de Villages en ladite Vallée, & en ladite communication, ledit nombre de tente-trois sera supplée par d'autres Villages dudit Comté de Cerdagne, qui se trouveront estre les plus contigus : Et afin qu'il ne puisse arriver de contestation sur la qualité desdits Villages, on est demeuré d'accord, que pour Villages, se doivent entendre ceux qui ont esté censez de là, par le passé, & avec Jurisdiction, en cas qu'ils se trouvassent présentement détruits, pourveu que chacun desdits Villages au quelques maisons qui soient habitées ; laquelle susdite Vallée de Carol, avec le Chasteau de Carol, & la Tour Cerdane, comme aussi lesdits Villages, jusques au nombre de trente-trois, en la manière cy-dessus dite, demeureront au Seigneur Roy Tres-Chrestien, & à la Couronne de France, pour y estre unis & incorporez à jamais ; aux mesmes, clauses & conditions de cession & renonciation de la part de sa Majesté Catholique, contenus dans l'Article quarante-troisième du Traité de Paix : comme si elles estoient icy particulièrement, spécifiées, & énoncées mot à mot ».



### Perpignan

Le comté de Roussillon (en catalan comtat de Rosselló) serait né à l'époque wisigothique (Ve-VIIIe siècles) comme une subdivision administrative du royaume wisigoth. Ses limites correspondaient à la civitas Ruscionensis antique (d'où il tient son nom), c'est-à-dire l'actuel département des Pyrénées-Orientales sans la Cerdagne ni le Capcir. Probablement détruit par l'invasion arabe de 721, le comté renaquit au moment de la reconquête carolingienne, et fut intégré à la Marche d'Espagne, puis au marquisat de Gothie. Le Roussillon est alors aux mains de comtes nommés ou reconnus par le pouvoir impérial, mais cette tutelle se fait moins forte au cours du IXe siècle, et après la fin de la dynastie carolingienne, il est considéré comme un bien patrimonial qui passe au tout début du Xe siècle aux mains de la dynastie d'Empuries. À ce moment, son territoire se réduit à la partie orientale de l'actuel département des Pyrénées-Orientales. La capitale de ce comté est d'abord Château-Roussillon, puis la ville de Perpignan. Le comté reste dans les mains de cette dynastie jusqu'en 1172, à la mort du comte Girard II de Roussillon, qui lègue son comté à son parent et suzerain le roi Alphonse II d'Aragon.

En 1204, le comté est donné en douaire à Marie de Montpellier par son mari le roi Pierre II d'Aragon. Toutefois, des dissensions s'élèvent vite entre les époux et, dès 1209, l'infant Sanche, oncle du roi Pierre, reçoit des droits sur le comté. En 1212, le fils de Sanche, Nuno Sanche, reçoit la seigneurie des comtés de Roussillon et de Cerdagne.

[Découvrir le Roussillon](#)



<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article379&lang=fr> title="" />

*Post-scriptum :*

*Sources : Wikipédia, Google, Guide du routard.*